

## CREATION D'UN CIMETIERE NATUREL A SEVRES

### QU'EST-CE QU'UN CIMETIERE NATUREL ?

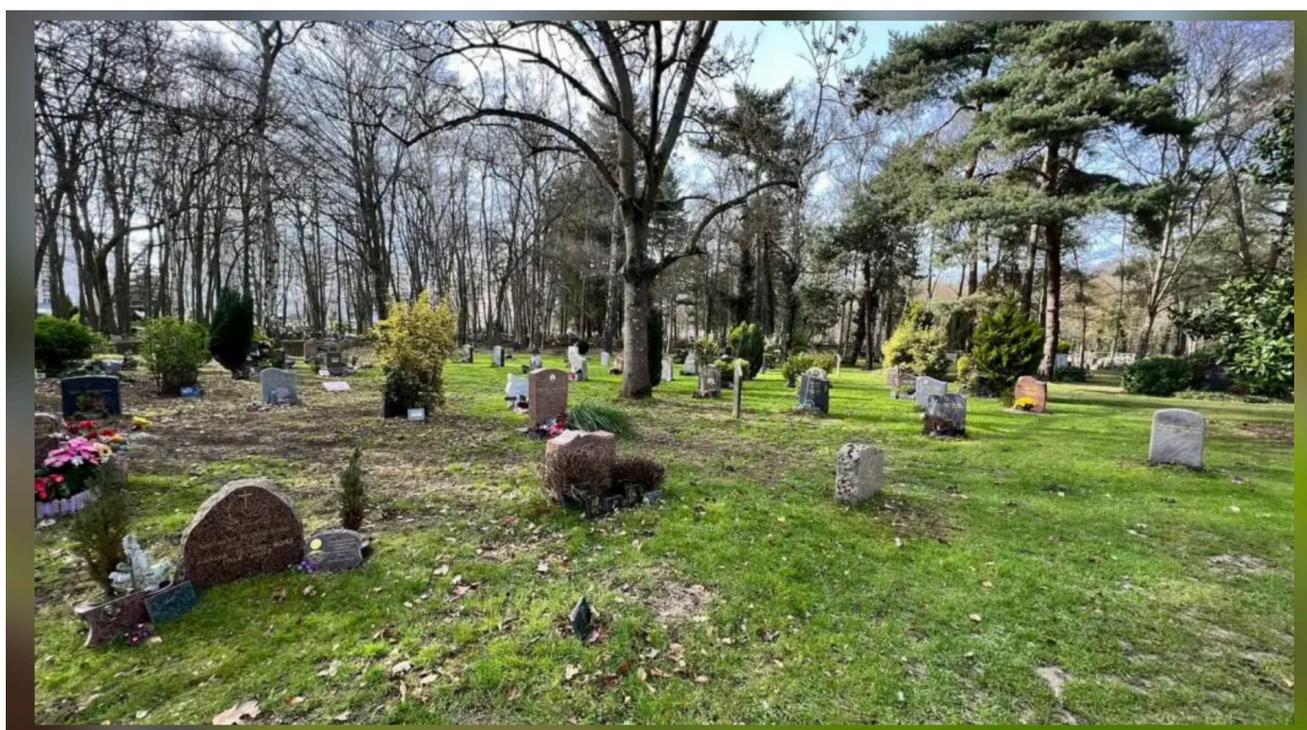
Un cimetière naturel, aussi appelé cimetière écologique, est aménagé de façon à préserver la biodiversité. Du choix de la sépulture à son entretien, tout est conçu pour limiter l'empreinte environnementale des obsèques.

### Une alternative durable pour se recueillir.

Pas de caveaux en béton, de pierres tombales en granit ou en marbre. Seule une pierre naturelle gravée de taille modeste et placée au sol, au niveau de la tête du défunt, est autorisée.

Les sols sont travaillés avec parcimonie et on laisse la part belle à la végétation spontanée, Pas de fleurs en plastique. Seule la nature accompagne la mémoire, le cimetière prenant des allures de clairière verdoyante. Un refuge pour la biodiversité afin que la vie animale (insectes, oiseaux, petits mammifères...) ou végétale puisse s'y retrouver. Pour l'entretien du cimetière, l'utilisation des pesticides est également prohibée. Ainsi, le cimetière en tant que lieu de recueillement devient également un lieu durable.

Près de Sèvres, le cimetière de Clamart donne une idée de l'aspect d'un cimetière éco-responsable. Réalisé en 1956, il est historiquement le premier cimetière "paysager" d'Europe !



La Ville de Niort propose une alternative aux modèles de nécropoles actuelles en créant un cimetière dit "naturel", au cœur du quartier de Souché, dans un cadre champêtre et arboré. Ouvert en février 2014, ce lieu de mémoire et de recueillement est pensé pour réduire au maximum son empreinte écologique et relier le plus possible le visiteur à la nature. L'exemple a depuis été imité puisque la ville de Paris en juillet 2019 a mis en place son premier cimetière écologique à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). 157 concessions y sont proposées pour un total de 1560 m<sup>2</sup> de nature. Il s'agit des premiers cimetières français qui ont adopté cette démarche, déjà très répandue dans le nord de l'Europe.

<https://www.vivre-a-niort.com/cadre-de-vie/gestion-ecologique-des-espaces-publics/cimetiere-naturel-de-souche/index.html>

### **Une inhumation dont l'impact écologique est faible.**

Dans les cimetières écologiques, les défunts sont inhumés à même la terre dans des matériaux biodégradables. Pas de cuve bétonnée et le cercueil est en bois non-traité ou en matériaux recyclés, les vernis certifiés sans solvants. Et les fleurs sont naturelles.

Dans la même logique de respect de la terre, il est conseillé aux familles d'habiller les défunts en fibre naturelle (coton, lin...) et de limiter les soins de thanatopraxie (conservation du corps), qui consomment beaucoup de produits chimiques. Si le choix du défunt ou de la famille se porte sur la crémation, il est possible de disperser les cendres sur des copeaux de bois ou d'opter pour une urne biodégradable.

L'objectif : minimiser l'empreinte écologique et faire le lien entre défunts, visiteurs et la nature.

### **POURQUOI AMENAGER UN CIMETIERE NATUREL A SEVRES ?**

**1- Pour réduire au maximum l'empreinte écologique des funérailles** sachant que les nouvelles réglementations interdisent depuis 2020 les pesticides dans les espaces publics, y compris dans les cimetières.

Les cimetières actuels sont très polluants : cercueils colmatés avec du plomb, vêtements des défunts qui ne sont pas bio-dégradables, extraction de marbres et granits en provenance de Chine pour la plupart, fleurs et pots en plastique, bétonnage etc..

De plus en plus de municipalités proposent des cimetières dont l'objectif est de réduire leur empreinte écologique.

**2- Pour contribuer à la re-végétalisation des villes.** Les cimetières naturels permettent de reverdir et rafraîchir les villes.

Le cimetière de demain sera plus naturel, plus vert, voire forestier. Plusieurs communes réfléchissent à agrandir leurs cimetières dans des parties de bois.

**Prix de l'innovation locale**, le cimetière naturel d'Ivry-sur-Seine est doté de 157 concessions sur 1 500 m<sup>2</sup> de prairie. Géré de manière 100 % éco-responsable, il a ouvert en

septembre 2019. Les familles peuvent s'y recueillir sur des tombes végétalisées, dans un paisible parc paysager aux allures de jardin champêtre.

### **3- Pour une meilleure gestion des espaces.**

L'emprise au sol des cimetières naturels est moindre que les sites classiques faisant la part belle aux caveaux et autres pierres tombales parfois monumentales.

Les cimetières actuels prennent beaucoup de place et sont souvent saturés par des tombes plus ou moins abandonnées. En 30 ans, les usages du cimetière ont changé. Avec une cellule familiale éclatée, les proches ne sont plus nécessairement implantés sur le territoire communal et le besoin de perpétuer l'espace de repos et de recueillement s'est amenuisé.

Les communes l'ont bien compris en supprimant pour la plupart les concessions perpétuelles pour en faire des concessions à durée déterminée de 50, voire 30 ans.

Il faut donc s'interroger sur ce que deviendront ces stèles ou caveaux de granit difficilement recyclables, si les concessions ne sont pas renouvelées. Et l'utilisation déraisonnée d'herbicides dans les cimetières traditionnels a rendu le sol tellement stérile qu'il ne peut plus absorber la matière organique des corps.

### **4- Pour réduire le coût des cimetières et des funérailles.**

- **Pour la commune**, l'argument économique est présent puisque la mairie d'Aytré, par exemple, commune de 10 000 habitants en Charente Maritime, avance qu'elle réalisera des économies dans l'entretien du nouveau cimetière naturel qui a ouvert créé en septembre 2022. Un an après, « le bilan est plutôt bon », juge le maire de la commune. « On constate un avantage écologique d'abord, mais aussi économique. C'est 50 % moins cher qu'un cimetière aménagé. »

<https://www.sudouest.fr/charente-maritime/charente-maritime-vers-des-obseques-plus-vertes-15292422.php>

- **Pour les familles**, des frais d'obsèques réduits.

Choisir ce mode d'inhumation réduit les frais engagés de près de 22 % par rapport à un choix classique auxquels s'ajoute le coût des monuments en pierre pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros.

### **5. Pour redonner du sens à la mort.**

On note depuis les années 80 une perte de sens face à la mort, due au recul du religieux. La mort écolo devient alors « un moyen de redonner un sens à sa disparition et de rappeler que nous sommes tous, en fin de compte, biodégradables.

Déjà mis en place dans plusieurs communes françaises, les cimetières écologiques constituent une alternative économique alliant durabilité et recueillement.

## **COMMENT ON S'Y PREND ?**

### **Qui peut créer un cimetière ?**

L'initiative de la création et de l'agrandissement d'un cimetière appartient au conseil municipal (article L.2223-1 du CGCT) ou au conseil syndical ou communautaire lorsque la compétence est exercée par un établissement public de coopération intercommunale.

### **Où installer cette parcelle naturelle ?**

Le cimetière de Sèvres dispose d'un espace au fond du terrain qui permettrait, dans un premier temps, de commencer l'expérience. Comme il est situé en partie dans le bois de Meudon, on pourrait envisager par la suite une extension sur la forêt..



### **CONCLUSION**

L'idée des cimetières verts et des funérailles écologiques fait son chemin depuis la fin des années 1990 et gagne en popularité surtout depuis que certains discutent et acceptent que la mort et le sort de la dépouille puissent faire partie intégrante d'un écosystème viable.

Le cimetière écologique ou naturel est constitué d'arbres et les défunts sont inhumés dans des matières et cercueils biodégradable. Tout cela vient nourrir un sol planté d'arbres ou les gens peuvent venir se recueillir en toute quiétude dans un environnement naturel. Le but est de se rapprocher au plus près du cycle naturel de la vie et de la mort.

À l'heure où chaque acte de la vie se réfléchit sous l'aspect environnemental, choisir d'être inhumé dans un cimetière naturel contribue à faire un ultime acte pour la planète.

